



• restauration scolaire •
• animations • séjours... •
année
2025
2026
scolaire
• accueil du matin / du soir •
• temps périscolaires •



1 ACCUEIL DU MATIN

(gratuit)

Chaque matin avant le début de la classe, une équipe d'agents municipaux de la direction éducation assure l'accueil des enfants avant la classe.

• **Du lundi au vendredi :**

le matin de 7 h 30 à 8 h 20 en maternelle et de 7 h 15 à 8 h 20 en élémentaire.

• **Le mercredi :** de 11 h 30 à 12 h 30 (pas de restauration).



2 TEMPS SCOLAIRE

(obligatoire)

Horaires :

• **En maternelle :** 8 h 20 / 11 h 30 et 14 h 15 / 16 h 30

• **En élémentaire :** 8 h 20 / 11 h 30 et 13 h 20 / 15 h 45

• **Le mercredi :** 8 h 20 / 11 h 30 pour tous

> Le matin à partir de 8 h 20, l'encadrement est assuré par les enseignants en maternelle et en élémentaire.

> L'après-midi, l'encadrement est assuré par les enseignants à partir de 13 h 20 en élémentaire et à partir de 14 h 15 en maternelle.



3 PAUSE MERIDIENNE

UNE RESTAURATION

100 % durable, bio et/ou locale
(payante, selon la tarification sociale, voir page 6)

• **En maternelle :** de 11 h 30 à 14 h 15 avec, après le repas, un temps de repos pour les petites et moyennes sections et un espace ludique pour les enfants en grande section.

• **En élémentaire :** de 11 h 30 à 13 h 20

Depuis septembre 2023, la Ville assure directement la préparation des 1600 repas destinés aux écoliers. Cette offre s'appuie sur une alimentation de qualité bio, durable et/ou locale, des repas cuisinés par les agents avec plus de 80 % de produits bruts (purées de fruits maison, goûters maison, etc.) Durant cette pause méridienne, les équipes d'animation proposent également des activités aux enfants qui le souhaitent.

En élémentaire, la Ville propose mensuellement aux seniors de profiter d'un temps intergénérationnel en partageant un repas avec les écoliers.

Rens. 05 53 02 82 32

periscolaires@perigueux.fr

1

2

3

7 h

8 h

9 h

10 h

11 h

12 h

13 h

4 ACCUEIL DE LOISIRS DU SOIR

(goûter offert, animations payantes selon la tarification sociale, voir page 6)

- **En maternelle** : cet accueil est proposé et encadré dans chaque école par des animateurs diplômés, de 16 h 30 à 18 h 30.

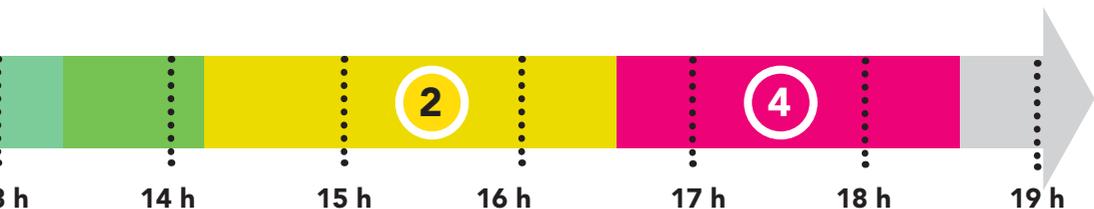
L'équipe propose des animations adaptées à l'âge, aux souhaits des enfants ainsi qu'à l'actualité des animations de la ville.

- **En élémentaire** : de 15 h 45 à 18 h 30 (accueil gratuit de 15 h 45 à 16 h 15) pour toutes les écoles, sauf pour l'école Emma Reyes (accueil gratuit de 15 h 45 à 17 h 15).

Dans le cadre du projet éducatif global, en élémentaire, l'accueil de loisirs permet aux enfants de découvrir des activités de loisirs construites autour de projets pédagogiques en lien avec l'actualité de la ville (intergénérationnel, droits de l'enfant, alimentation, Festival du Livre gourmand, les fêtes périscolaires de fin d'année et les moments festifs de la ville.)

En complément, depuis 2022, des parcours éducatifs sont proposés de 16 h 15 à 17 h 30. Cette offre enrichie permet à un groupe d'enfants durant 6 à 8 séances de s'engager sur un atelier (exemples de thématiques : pratique instrumentale avec le conservatoire départemental, les gladiateurs, la magie, balade aux pays des contes, parcours créatif, découverte du torball, de l'escalade, du judo...). Ces parcours sont construits par l'équipe d'animation et les services municipaux (médiathèque, musées ou service des sports).

Inscriptions aux parcours éducatifs auprès des animateurs.



ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI jusqu'à 12 ans

(payant, selon la tarification sociale, voir page 6)

Le mercredi après-midi, les enfants profitent des accueils de loisirs de proximité situés à Périgueux (écoles Clos-Chassaing et Maurice-Albe-Les Barris).

Les enfants sont pris en charge à la sortie de la classe pour rejoindre leur accueil de rattachement à pieds ou en bus selon la distance. Ces accueils de proximité permettent de développer les projets de loisirs en ville (lien intergénérationnel, expositions culturelles, ...)



La réservation est obligatoire par mail à contact.boriebru@perigueux.fr, en renvoyant le formulaire téléchargeable sur perigueux.fr

ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES jusqu'à 12 ans

(payant, selon la tarification sociale)

Durant les vacances scolaires, les enfants de 2 ans et demi à 12 ans sont accueillis au centre de loisirs Borie-Bru, de 7 h 30 à 18 h 30. Ils peuvent être amenés directement sur place ou déposés dans des points d'accueil en ville pour être ensuite transportés en bus.

L'accueil de loisirs de Borie-Bru est un domaine de pleine nature avec 12 hectares de terrain et près de 1200 m² de locaux. Situé sur la commune de Champcevinel, à 5 km du centre-ville, cet outil permet aux équipes d'animation de proposer des projets pédagogiques en lien avec la nature mais également les ressources culturelles et sportives de la ville (musées, manifestations culturelles, service des sports...). Les enfants peuvent également bénéficier d'accès aux piscines du site sous la surveillance d'un personnel diplômé.



La réservation est obligatoire par mail à contact.boriebru@perigueux.fr, en renvoyant le formulaire téléchargeable sur perigueux.fr
Rens. 05 53 02 82 32 / 06 72 13 85 66





LES SEJOURS DE VACANCES jusqu'à 15 ans

(payant, selon la tarification sociale)

Chaque été, plusieurs séjours sont proposés en fonction des âges des enfants. Ces séjours permettent de favoriser l'accès à l'autonomie et la découverte d'un nouvel environnement dans et hors département.

Rens. 05 53 02 82 32 - contact.boriebru@perigueux.fr

MON QUARTIER S'ANIME de 6 à 12 ans

(gratuit)

Chaque après-midi durant les vacances scolaires (excepté durant les congés de fin d'année et au mois d'août) au sein des quartiers Gourde-l'Arche, Toulon, Clos-Chassaing et St-Georges, la Ville propose des activités de loisirs gratuites pour les enfants du CP au CM2 (de 6 à 12 ans). Les différents services municipaux et les associations du territoire proposent un programme d'animations variées (sport, culture, loisirs, environnement...) permettant de découvrir son quartier, sa ville et son département.

Rens. 06 48 09 85 38 - contact.boriebru@perigueux.fr

FACTURATION & TARIFICATION SOCIALE

La municipalité a choisi de mettre en place des tarifs modulés, plus justes, basés sur "le reste à vivre du foyer" (RAV).

QU'EST-CE QUE LE RESTE À VIVRE (RAV) ?

Il est calculé par la Ville en déduisant différents forfaits de dépenses (logement, énergie, assurance, impôts, santé, etc.) des **ressources du foyer**. L'ensemble est ensuite divisé par le **nombre d'unités composant le foyer** (1 adulte = 1 unité, 1 enfant = 0,5 unité).





COMMENT PROCÉDER ?

Chaque année, il faut compléter le dossier d'inscription périscolaire et fournir une **attestation de paiement CAF ou RSA (si pas d'attestation, remettre le dernier avis d'imposition)**. Les services municipaux **calculeront votre reste à vivre**.

C'est ce reste à vivre qui sert de base à la tarification de la restauration scolaire et de l'ensemble des services périscolaires et extrascolaires payants.

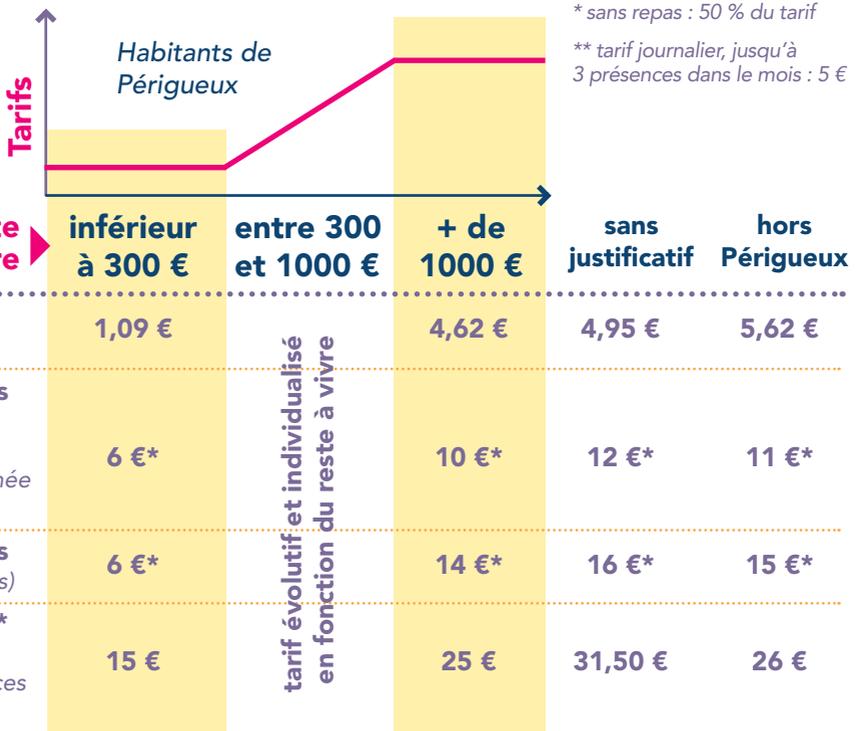
En cas de difficultés, les familles pourront bénéficier d'un accompagnement individualisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) permettant de faire le point sur l'ensemble de leurs droits sociaux.

En résumé, la tarification sociale permet :

- d'élaborer une tarification plus juste et individualisée
- de faciliter l'accès à un accompagnement individualisé sur les droits sociaux

Les factures des accueils de loisirs et de la restauration sont à régler mensuellement par chèque, en espèces, par virement ou par prélèvement automatique.

Si le reste à vivre est égal à zéro, la gratuité est accordée.





PÉRIGUEUX
capitale du
PÉRIGORD

Ville de Périgueux
Service Éducation et jeunesse

23 rue du Président-Wilson
24000 Périgueux
Tél. 05 53 02 82 32
perigueux.fr

